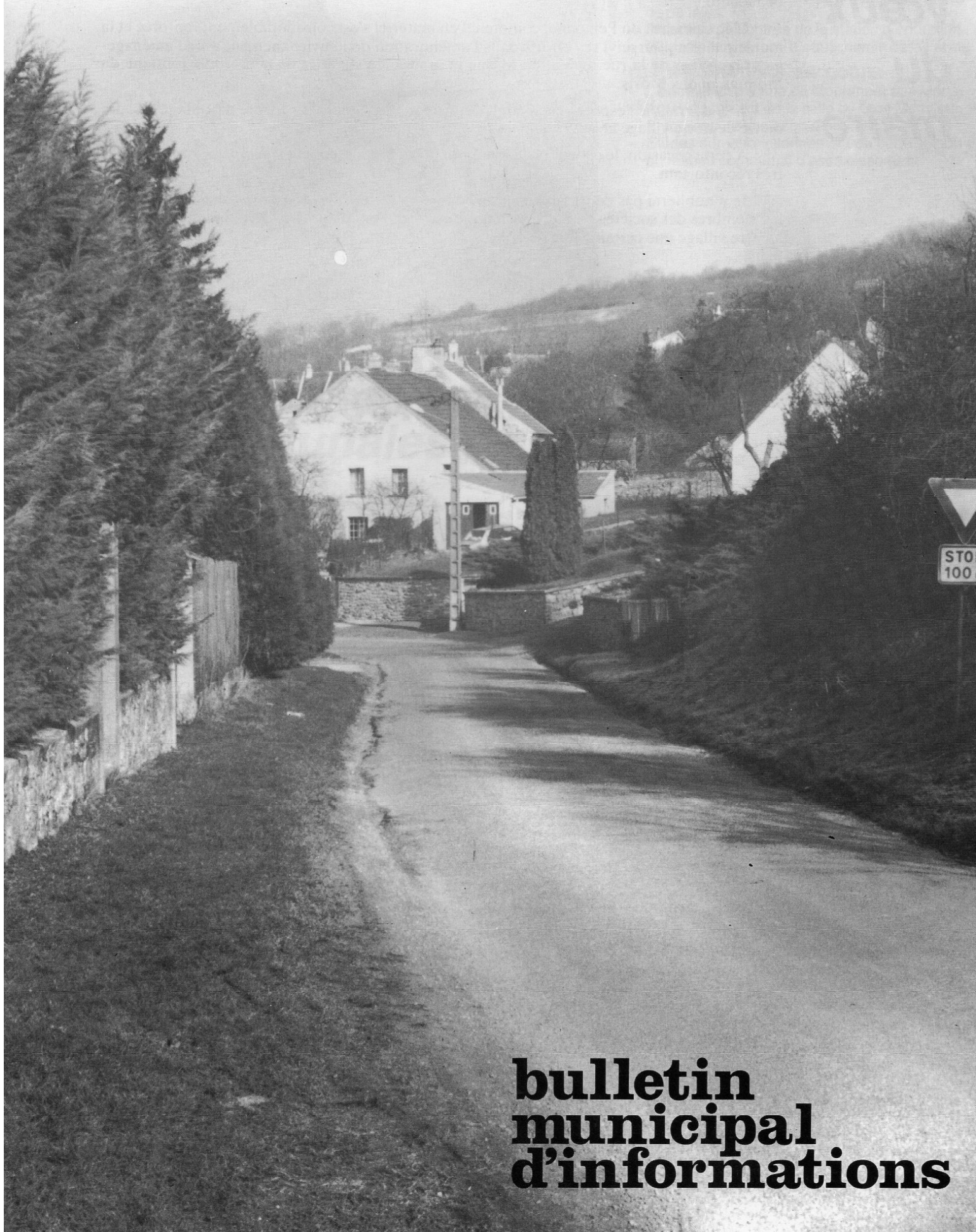


PAVANT 1992



**bulletin
municipal
d'informations**

1992 vient de disparaître ! Vive 1993 !

La tradition veut qu'à l'occasion de ce nouvel an, mes Adjoints, mes Conseillers et moi-même, nous présentions à tous les administrés du pays, anciens et nouveaux, nos vœux les plus sincères de bonheur, de réussite, de prospérité et de paix.

L'année qui vient de s'écouler a vu la concrétisation d'une grande partie des projets communaux à l'exception de celui des travaux de la route de Pisseloup, ce que je regrette beaucoup.

L'équipement du Personnel communal en matériel s'est considérablement renforcé et la municipalité a poursuivi ses efforts dans l'amélioration de l'environnement avec l'aménagement paysager de la rue du Val de Marne et la mise en chantier de la nouvelle fontaine du Monument aux Morts.

1993 devrait, je l'espère et je le souhaite ardemment, améliorer encore davantage le cadre de vie de notre village et son réseau voirie.

A cette occasion, le concours de tous pour la décoration des maisons aux beaux jours sera très réconfortant.

Je n'oublierai pas dans mes vœux de bonne année, tous les artisans, les commerçants et les membres des sociétés de notre commune qui font l'animation de celle-ci et qui procurent à notre village une certaine joie de vivre.

BONNE ANNÉE A TOUS

Le maire, Jean PREVOT.

les vœux du maire

le maire et son conseil depuis mars 1989

Ils animent le présent et préparent l'avenir de la commune.

Jean PREVOT, maire

7, rue de Bassevelle.

André MOULINS, 1^{er} adjoint,

8, clos des Forges.

Gilbert LATOUR, 2^e adjoint,

19, rue Jean-de-La-Fontaine.

Henri VALLET, 3^e adjoint,

12, route de Pisseloup.

Michel LEAVAL

12, rue de l'Église.

Raymond FAVIER,

22, rue Jean-de-La-Fontaine.

Bernadette PRETAT,

7, rue de l'Église.

André DUNIAU,

9, route de Bassevelle.

Eliane MAUGARD,

21, rue de l'Église.

Cyprien BIONAZ,

44, rue Jean-de-La-Fontaine.

Germaine PERRIN,

6, rue de la Cabine.

Marcel ZICRY,

13, rue de l'Église.

Paul GABETTE,

56, rue Jean-Jaurès.

Louis BONNARD,

35, rue Jean-de-La-Fontaine.



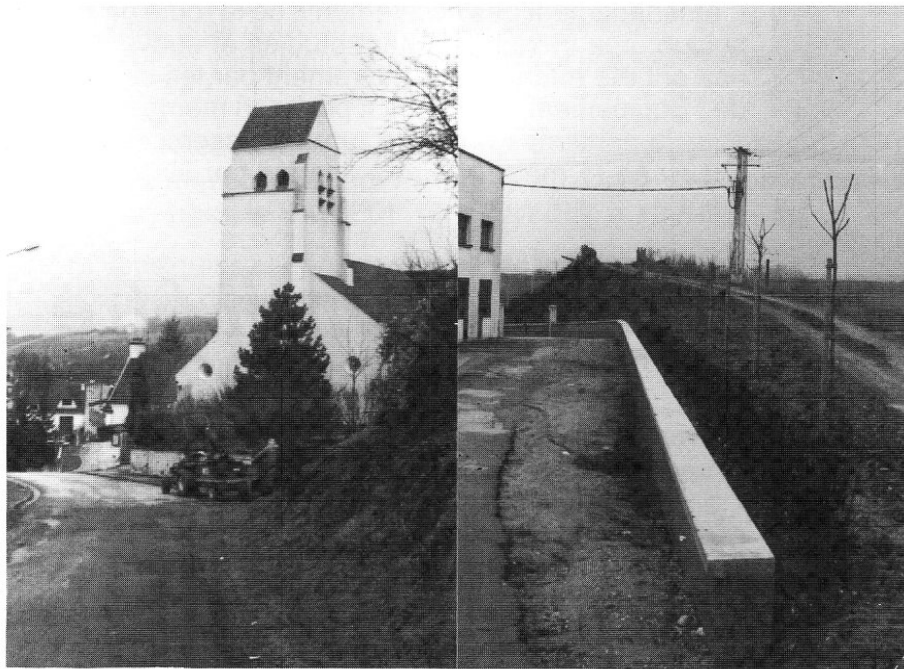
Ils sont à votre disposition pour répondre à toute question que vous leur poseriez sur la gestion de notre commune.

La mairie est ouverte :

- lundi, mardi, vendredi, de 15 h à 17 h ;
- jeudi de 14 h à 17 h ;
- samedi de 10 h à 12 h.

Le maire assure une permanence en mairie, tous les samedis de 17 h à 19 h.

les grandes réalisations de 1992



- Achat de matériel important : tracteur, remorque, tondeuse, épandeur à sel.
- Construction du mur de soutènement du talus de la rue du Val de Marne ; aménagement paysager de ce talus.
- Réfection de l'entrée de la station d'épuration.
- Extension du réseau d'eau, chemin de la Ferme.

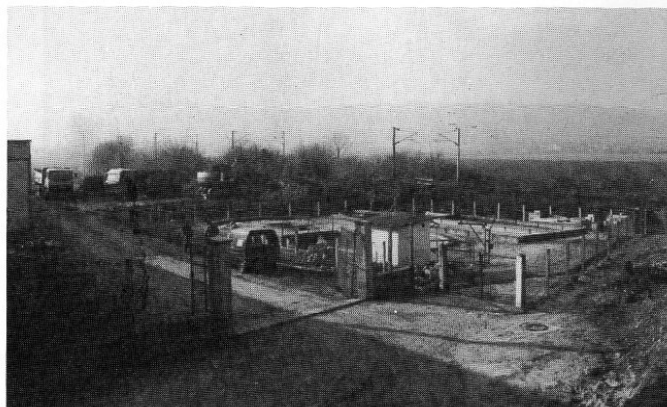
LES RÉALISATIONS EN COURS

- La nouvelle fontaine du Monument aux Morts.
- Agrandissement de la salle du Clos Monsieur.
- Entourage de la station d'épuration.
- Études sur le fonctionnement de cette station et du réseau communal d'assainissement.



Le tracteur et la remorque achetés en 1992 Talus du Val de Marne planté

les autres activités communales de 1992



Travaux d'agrandissement de la station d'épuration

- Installation d'un nouveau portail à la station d'épuration.
- Éclairage de l'entrée de l'église et du carrefour du chemin Noir avec la route de Bassevelles.
- Installation électrique dans la salle du Comité des Fêtes au bâtiment du Clos Monsieur.
- Réalisation et financement des études du carrefour du Champ-Renard, de la route de Pisseloup, de l'élargissement et de la réfection du chemin de la Ferme.
- Travaux de serrurerie et installation d'un second ballon d'eau chaude au vestiaire des footballeurs.
- Goudronnage des trottoirs et remise à niveau des bouches à clé de Pisseloup-Pavant.

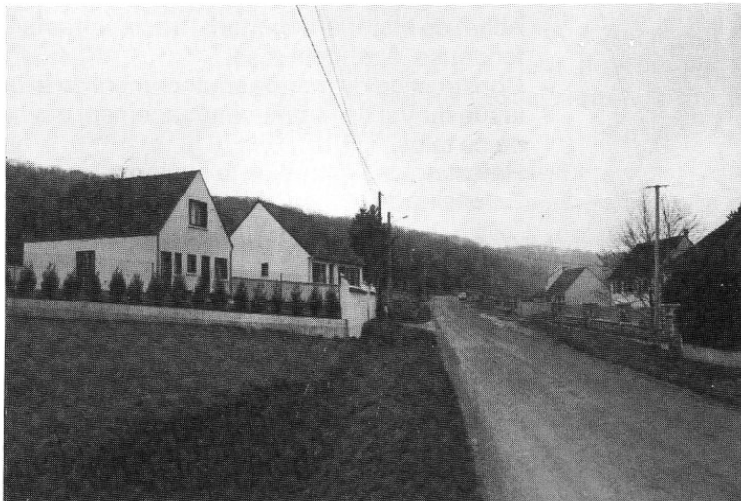
Nouvelle fontaine du Monument aux Morts



L'École Fleurie

- Installation d'une nouvelle borne à incendie, Route de Pisseloup.
- Pose de clôtures au terrain de football.
- Achat des tenues du Garde-champêtre communal.
- Achat de compteurs d'eau et de manchons de réparation.
- Travaux de goudronnage, place de la Mairie et rue Jean-Jaurès.
- Achat de parcelles, rue Grouzy, route de Bassevelles et route de Pisseloup.
- Financement des séances de piscine, de distribution de lait et de jouets de Noël pour tous les enfants de l'école.
- Entretien permanent de tous les réseaux : eau, assainissement, électricité et voirie.
- Entretien des espaces verts, du terrain de football, de la signalisation routière et du parc automobile communal.
- Dératisation de la commune deux fois par an.
- Nettoyage complet du réservoir d'eau.
- Participation financière importante au SEPCHAR, au Centre aéré de Charly, au Syndicat de fonctionnement du CES et au SUDE Charly pour l'élaboration du schéma directeur cantonal et du POS communal.
- Maintenance de tout l'appareillage informatique et électronique de la commune.
- Fleurissement de la commune et du groupe scolaire.
- Achat de petit matériel, de sel de déneigement et de pierres meulières.
- Financement de plus en plus important du ramassage des ordures ménagères et des monstres.
- Participation financière importante aux dépenses pour l'aide sociale, pour le service incendie et pour les assurances communales.
- Installation de rampes d'accès pour les personnes âgées, devant la mairie.

ce qui n'a pu être fait en 1992



L'aménagement des accotements de la route de Pisseloup; ces travaux pourtant étudiés et subventionnés ont été retardés volontairement par les services de l'Équipement. Ceux-ci ont prévu en même temps, pour le printemps prochain, un élargissement de la chaussée (1 mètre environ) financé par le département.

ce qui devrait être fait en 1993

Si les finances communales le permettent :

- aménagement des accotements de la route de Pisseloup avec pluvial, trottoirs et plantations;
- construction de jardinières au carrefour de la route de Bassevelle avec la rue La Fontaine, autour du Monument aux Morts et de la nouvelle fontaine;
- aménagement paysager de ces jardinières;
- continuation de l'agrandissement de la salle du Clos Monsieur;
- extension et bouclage du réseau d'eau entre le chemin de la ferme et le carrefour Nogent-Charly-Pavant;
- réfection des rues de la Cabine, de l'Église, du Val de Marne et du chemin de la Ferme.



Secteur où de nouvelles jardinières seront construites et aménagées en 1993

l'état civil de l'année

LES NOUVEAUX NÉS

26.01.92 Milio César Frédérico BOIARDI
9.03.92 Alexandre MARLIOT
20.03.92 Christophe Patrice Jean-Pierre DECOHA
29.03.92 Elyse Patricia Régine FOURNIER
1.05.92 Jordan Alain BONNEL
4.07.92 Armonie Marine GUILLAUME
22.08.92 Damien Jérôme LECOFFE
3.09.92 Kevin Jean-Luc Raymond LEFRANÇOIS
13.10.92 Jean-Rémi Georges Jean-Marie DRÉMONT
4.12.92 Benjamin Henry DESSIGNY
4.12.92 Bryan Dylan Jacques HARPIN
31.12.92 Col Pin Antony OSTA

CEUX QUI SE SONT UNIS

11.01.92 Bernard LEMONNIER
et Florence HERCHIN
18.04.92 Alain ADAM et Christine MAUVIEL

CEUX QUI ONT DISPARU

3.02.92 José LIZARA-JOFRE
1.03.92 Pierre OLIVE
7.03.92 Henriette Suzanne MARLÉ,
épouse BARBIER André
27.03.92 Marcel HUPPE
4.06.92 Léa, Lucienne FARCETTE,
épouse POULAIN Gaston Paul
29.08.92 René Marcel BONICHOT
14.09.92 Charles Istvan PÉRENYI
25.09.92 Roger Camille RENODON
17.10.92 Marguerite POULIN,
épouse JULY Robert
24.10.92 Daniel Raphaël MAZALTO

de tout et de rien

Si vous êtes nouvel habitant de la commune, soyez d'abord le bienvenu. Faites-vous connaître ensuite en Mairie, on vous indiquera vos droits et vos devoirs au regard de la vie de notre village (scolarité des enfants, impôts, aide sociale, sécurité sociale, eau, assainissement, etc.). Munissez-vous de votre livret de famille.

Si vous êtes retraité ou âgé de plus de 60 ans, adhérez au CLUB SAINT-BALD du 3^e AGE, vous bénéficierez de ses nombreuses activités (jeux, goûters, voyages, sorties-spectacles) et de son repas dansant qui aura lieu en 1993, le **SAMEDI 16 JANVIER, à 12 h 30.**

Si vous quittez définitivement votre logement ou votre maison, n'oubliez pas de faire relever et déposer votre compteur d'eau.

Chaque changement d'occupant dans un logement entraîne automatiquement le remplacement du compteur d'eau.

Le **ramassage des monstres en 1993** est prévu aux dates suivantes : **jeudi 1^{er} avril et jeudi 7 octobre.**

ATTENTION - En 1993 les dépenses, pour le ramassage des ordures ménagères et les taxes communales, augmenteront encore sensiblement; augmentations totalement indépendantes des décisions du conseil municipal.

Si vous désirez vous procurer "L'HISTOIRE DE PAVANT" pour 160 F, adressez-vous en Mairie.

Ça y est! c'est officiel! M. le Préfet a signé l'arrêté instituant un Périmètre de Protection de notre station de pompage. Ce périmètre protège une grande partie du territoire communal de la plaine contre l'installation de gravières et le Plan d'Occupation des Sols devrait, lorsqu'il sera établi en 1993 ou 1994, nous garantir de toute installation visant à polluer ou à dénaturer le site de notre village.

Les services de la Perception font savoir qu'il est possible, à tout administré de la commune, de payer la taxe d'habitation mensuellement.

Deux salles polyvalentes sont à la disposition de la population pour les cérémonies familiales; en voici les tarifs pour 1993 :

Salle du Clos des Forges pour 150 personnes

Repas de midi ou du soir	800 F
Journée	1 000 F
Soirée avec sono ou orchestre	1 300 F
Vin d'honneur	350 F
Spectacle n'excédant pas 2 heures	350 F
Concours (belote, tarots, etc.)	350 F
Mariage, baptême, communion	800 F

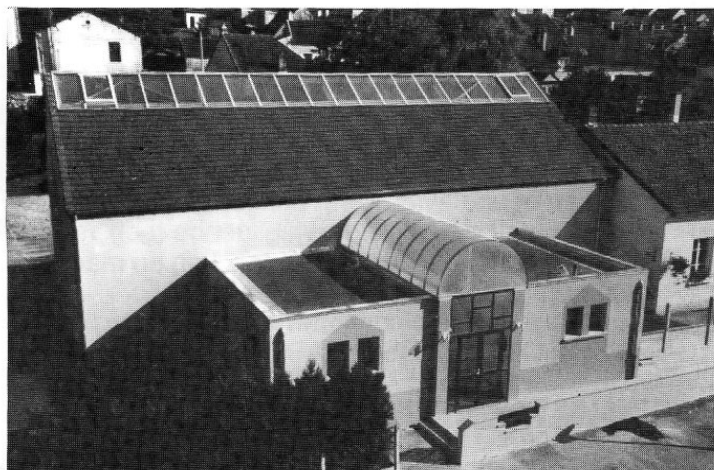
Frais d'électricité en plus.

Salle du Clos Monsieur pour 35 personnes maximum

Pour une soirée	600 F
Pour une journée	800 F
Pour un vin d'honneur ou cérémonie n'excédant pas 2 heures ..	250 F

Frais d'électricité inclus.

Une CAUTION de 1 000 F est exigée pour la location de chacune de ces deux salles.



Salle Polyvalente du Clos des Forges



Salle Polyvalente du Clos Monsieur

- La commune fait de gros efforts pour fleurir et embellir le village, faites comme elle, décorez votre maison aux beaux jours, ce sera beaucoup plus agréable pour tous.

Les finances communales se portent très bien puisque la clôture du compte administratif faisait apparaître au 1^{er} janvier dernier 417 821 F de fonds libres.

En 1993, les budgets de l'eau et de l'assainissement de la commune seront séparés, alors lisez bien l'article important qui suit.

à propos de l'eau et de l'assainissement

Personne n'ignore que l'eau est devenue précieuse aujourd'hui; aussi convenait-il pour la commune de protéger la sienne contre toute pollution, ce qui a été fait avec l'obtention du Périmètre de Protection de la station de pompage dont nous avons parlé plus avant.

Mais comme tout ce qui est précieux est cher, il fallait s'attendre, un jour ou l'autre, à ce que l'eau et ses traitements deviennent chers aussi.

C'est hélas ce qui n'a pas manqué de se produire.

Il faut craindre dans les années futures une accentuation de ce phénomène, dont il faut se protéger, si c'est possible.

Jusqu'ici, la commune a toujours fait le maximum pour distribuer à ses administrés une eau à bon marché. Elle le fera encore, mais désormais cela devient difficile, très difficile;

Il faut savoir en effet que le budget communal doit faire face, depuis deux ou trois ans, à des augmentations importantes des taxes régionales, nationales ou départementales, sur l'eau et l'assainissement.

Jugez-en plutôt : entre 1990 et 1992 :

- les taxes de captage et d'adduction sont passées de 2 633 F à 7 400 F;
- les frais d'analyse sont passés de 290 F à 6 875 F;
- la redevance de bassin pour le traitement des eaux usées est passée de 35 900 F à 53 107 F.

Par ailleurs, de nouvelles contraintes administratives comme la séparation des budgets de l'eau de l'assainissement et de la commune et de nouvelles dépenses pour rendre la station d'épuration plus performante nous incitent encore plus à la vigilance et à la prudence.

Le conseil municipal, dans sa dernière séance a donc pris les décisions suivantes, valables à compter du 1^{er} juillet 1992.

POUR L'EAU : il n'y a plus désormais de gratuité pour les 20 premiers m³ consommés (illégalité de cet avantage pour l'administration des services fiscaux).

a) **Pour les particuliers :**

- de 0 à 100 m³ consommés, le m³ vaudra 2 F;
- pour plus de 100 m³ consommés, le m³ vaudra 1,90 F;
- la location annuelle du compteur sera de 280 F.

b) **Pour le jardinier de Pisseloup :**

le m³ d'eau utilisé vaudra 1,40 F.

c) **Pour l'usine T.M.P.E. :**

le m³ d'eau utilisé vaudra 1,20 F.

d) **A compter du 1^{er} janvier 1993**, tout nouvel occupant d'un logement paiera un droit de branchement au réseau de 450 F l'an et une avance sur consommation de 700 F.

e) Tout compteur détérioré par négligence (gel) vaudra 700 F.

f) Pour l'occupant du logement de fonction en mairie,

- le compteur d'eau chaude coûtera 280 F;
- le m³ d'eau chaude consommé sera facturé 30 F.

TOUS LES COMPTEURS D'EAU DOIVENT ÊTRE FACILEMENT ACCESSIBLES POUR L'EMPLOYÉ COMMUNAL CHARGÉ DE LES RELEVÉ.

POUR L'ASSAINISSEMENT :

a) la taxe annuelle sera de 350 F;

b) la redevance d'assainissement reviendra à 1,20 F le m³;

c) les maisons non encore branchées au réseau paieront 1 200 F.

EN 1993, IL Y AURA DEUX RELEVÉS DES COMPTEURS D'EAU :

le premier en juin pour la période du 1-07-92 au 30-06-93 et le second en décembre pour la période du 1-07-93 au 31-12-93.

avis!

la commune a un garde-champêtre assermenté

Jean-Marie Lemistre qu'il se nomme, il a 46 ans et c'est un enfant du pays. En 1992, il a réussi au concours avec beaucoup de mérite, qu'il en soit félicité.

Le rôle du garde-champêtre est de faire respecter les lois et règlements ayant trait à la police rurale et à la police municipale. Les attributions qui lui sont confiées sont nombreuses, en particulier en matière de circulation routière. Il agit comme agent communal et agent de la force publique. C'est lui qui est chargé de faire respecter les ARRÊTÉS MUNICIPAUX dont voici les principaux :

- arrêté interdisant le stationnement des véhicules sur TOUS les TROTTOIRS;
- arrêté interdisant la divagation des chiens;
- arrêté interdisant le jeu de ballon sur la voie publique;
- arrêté interdisant l'usage des pétards;
- arrêté interdisant le stationnement dans certaines portions de voies communales;
- arrêté réglementant le stationnement unilatéral rue de La Fontaine et rue Jean-Jaurès;
- arrêté interdisant le stationnement des véhicules non municipaux devant la mairie;
- arrêté interdisant le dépôt de matériaux sur la voie publique.

Mais il ne faut pas oublier que le garde-champêtre est avant tout un homme qui renseigne et qui conseille avant de réprimer.

Depuis sa nomination, M. Lemistre s'est contenté, sur ordre du Maire, pendant son temps de travail, d'informer ou d'avertir les administrés qui avaient tendance à oublier les arrêtés cités plus haut. Désormais, il pourra intervenir à tout moment de la semaine pour verbaliser, si nécessaire, les récalcitrants au règlement communal.

QU'ON SE LE DISE!



Club Saint-Bald du 3^e Age

CLUB SAINT-BALD DU 3^e AGE

Le président, Henri Vallet, remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui se montrent si généreux lors de la vente des calendriers et qui permettent ainsi au Club de bien se porter.

Il rappelle que tous les vendredis après-midi, à partir de 14 heures, les membres du Club se réunissent pour jouer dans la salle du Clos Monsieur : les jeux sont nombreux, variés et l'ambiance est excellente.

Il souhaite vous y accueillir nombreux et dans l'immédiat, il présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour 1993.

Le président,
Henri VALLET

FOYER RURAL DE PAVANT

Le Foyer rural compte 65 adhérents dans ses diverses sections (tennis de table, informatique, jeux vidéo, photo, journal). Ce chiffre en progression par rapport à l'an dernier, nous encourage à poursuivre nos efforts.

Le tennis de table : il s'est beaucoup développé. Deux équipes de jeunes ont été engagées en compétition UFOLEP et les résultats obtenus (1^{ère} et 3^e places) sont prometteurs.

Pavant s'est classé 8^e par équipes en championnat départemental à Soissons, grâce à Sébastien Vergnolle (6^e), Frédéric Toussaint (7^e), Jérôme Foucault (12^e), Anthony Destrez (6^e), Cédric Lemonnier (3^e), Sébastien Trocmé (10^e) et Sandra Maloubié, qui, en senior dames a battu une ancienne championne de Picardie.

Quatre jeunes iront au championnat régional (Destrez, Maloubié, Toussaint, Vergnolle). Souhaitons-leur bonne chance!

La section informatique : elle fonctionne tous les vendredis à partir de 20 h 30, salle du Clos Monsieur, sur l'ordinateur acquis par le Foyer.

Le labo-photo : il ne demande qu'à se développer et vous attend nombreux pour des travaux de noir et blanc.

La section jeux vidéo : elle intéresse de nombreux jeunes, tous les vendredis à 18 h 30, salle du Clos Monsieur.

Le journal de l'association : le second exemplaire paraîtra au cours du premier trimestre de 1993 et essaiera, à cette occasion, de vous présenter l'ensemble des activités sportives et culturelles mises en place par le Foyer rural.

Le but de notre association est de faire en sorte que l'on se sente bien dans notre village. Le Foyer est un lieu où il fait bon se retrouver pour faire partager à d'autres ses passions. Peut-être en avez-vous également? Venez nous rejoindre. Le Foyer rural vous souhaite une bonne et heureuse année et une excellente santé.

Le président, Patrick VERGNOLLE

LE COMITÉ DES FÊTES

Il adresse ses vifs remerciements à tous les habitants de la commune pour l'accueil qui a été réservé à la vente des cartes de membres honoraires. C'est grâce à la générosité de tous qu'il est possible à cette association de présenter une fête patronale comme celle de 1992 qui fut l'une des plus brillantes avec la participation de six formations musicales de grande qualité.

Un grand MERCI aux très nombreux bénévoles qui participent à la confection des fleurs et des chars et aussi à la municipalité dont le soutien est très précieux. Dans l'immédiat, BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 1993.

Le président, Henri VALLET



La Fête au village

SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS DE PAVANT

Le Président de la section des A.C. de Pavant remercie tous les Édiles du Conseil municipal, tous les Enseignants et Enseignantes et les Enfants des Écoles, tous les Membres actifs de la section, tous les Membres honoraires ainsi que les étrangers à notre association, qui lors des cérémonies qui ont pour but d'honorer la mémoire des soldats morts pour la France rehaussent par leur présence ces manifestations.

Elles permettent aussi, il faut le dire, de cacher l'érosion de la section qui chaque année, s'accroît un peu.

Le président : Lucien PÉRICART

L'ASSOCIATION DU CLUB DES JEUNES DU MERCREDI

Le Club des Jeunes accueille cette année encore 39 enfants, âgés de 3 à 13 ans, chaque mercredi après-midi, pour diverses activités manuelles, ludiques, sportives ou culturelles. Ces activités sont gratuites, sauf le cours de gymnastique et les sorties organisées trimestriellement.

Les enfants du Club du Mercredi et leur animatrice vous souhaitent à tous une heureuse année, et vous donnent rendez-vous en février pour leur prochain spectacle.

La présidente : Christiane AUBRY

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque termine sa 4^e année de fonctionnement. Le nombre de ses adhérents a sensiblement augmenté en 1992. Souhaitons que ceux-ci nous gardent leur confiance et leur fidélité. Les tarifs seront inchangés en 93. Diverses animations seront au programme de la nouvelle année. Meilleurs vœux à tous, et rendez-vous en 93 avec des horaires plus adaptés.

La responsable : Martine PLONQUET

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE PAVANT

L'A.S. Pavant se porte bien.

Pour la saison 92-93, cinquante-cinq licences ont été enregistrées par la Ligue de Picardie.

L'équipe fanion est à deux points du premier à la mi-championnat et vise la montée en seconde division. Tous les joueurs sont issus du village; la politique des jeunes, engagée depuis 6 ans commence à porter ses fruits.

L'association compte également une équipe de Minimes, une équipe de Pupilles qui joue les premiers rôles et une équipe de débutant fort motivée.

Le président : Bernard LEMONNIER



Le vestiaire des Footballeurs

LE CERCLE DES ANCIENS

Comme le temps passe.

Il y a un an déjà que le cercle des Anciens vous adressait ses vœux.

Fidèle à la tradition, pour ces douze mois de 1993, souhaitons que la vie soit bénéfique, qu'elle vous apporte bonheur et santé pour vous et les vôtres.

Espérons aussi que l'association se portera cette année comme elle s'est maintenue l'an dernier, grâce à vous.

Les personnes nées entre le premier janvier et le 31 décembre 1923, et qui désirent entrer au Cercle, peuvent s'adresser à MM. Pierre Babé, René Nouveau ou André Fauvet.

Tout le bureau se joint à moi pour vous souhaiter une BONNE SANTÉ ET HEUREUSE ANNÉE.

Le président : André FAUVET